

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 Octobre 2023

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

TARIFS DU  
FESTIVAL DU FILM  
FEMINISTE

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Sonia ANGEL, Johanna BERREBI, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Mathias GOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX, Nathalie BETEMPS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Patrick BILLOUET

Accusé de réception / Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20231004-D102-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2023****OBJET : TARIFS DU FESTIVAL DU FILM FEMINISTE****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la délibération D110/20 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 fixant les tarifs des services culturels**VU** la délibération D82/22 du Conseil municipal du 25 mai 2022 fixant les tarifs du *Festival du film féministe***CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Il convient de définir, dans le cadre du *Festival du film féministe*, les tarifs pour l'évènement « Ecoute de podcast » suivi ou non d'une séance de cinéma.

**VU** le budget communal,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 :** Fixe comme suit les tarifs suivants du *Festival du film féministe* :

- Evènement « Ecoute de podcasts » : 5 €
- Evènement « Ecoute de podcasts suivi d'une séance de cinéma » : 6 €

**ARTICLE 2 :** Dit que la recette en résultant sera imputée sur le budget de la Ville**ARTICLE 3 :** Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et affichée en mairie.

Délibération votée par trente voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Patrick BILLOUET

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

6 OCT. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).